

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le trois janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉES : Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné procuration à Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Sonia ESNAULT et Madame Jennifer GODIN

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

| | |
|------------------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice | 33 |
| Présents | 27 |
| Votants..... | 28 |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Magali PETITRENAUD

DCM n°001/2024 – 4.2.1

Personnel communal - ouverture d'un poste non permanent en accueil et agence postale communale

Rapporteur : Madame GILLOT

Considérant le recrutement en cours en vue du remplacement d'un agent d'accueil et d'agence postale communale, agent qui a bénéficié d'une mutation en interne,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des accueils et des agences postales communales des mairies déléguées, il est nécessaire de pallier à la vacance de l'emploi de l'agent muté en interne,

Il est proposé d'ouvrir un poste non permanent comme suit :

| Filière / grade / indice majoré | Type de contrat | Nombre d'heures | Durée |
|--|--|--|---|
| Administrative - adjoint administratif territorial - indice majoré 366 | Accroissement temporaire de l'activité | Temps non complet (17 heures 30 au plus) | Du 15 janvier 2024 au 02 mars 2024 inclus |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **OUVRE**, à titre non permanent, le poste tel que proposé dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent seront ouverts sur le chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif 2024 de la commune.

Délibération publiée le 11 janvier 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Magali PETITRENAUD**



Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 11/01/2024
ID : 044-200078079-20240109-DCM_001_2024-DE